

AA191

PERFECTIONNEMENT

1 jour 7 heures

922 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Connaître la RC et l'assurance des professionnels du tourisme

Des obligations des parties à la jurisprudence

OBJECTIFS

- **Maîtriser** les risques de responsabilité civile encourus par les professionnels du tourisme
- **Comprendre** l'assurance de ces risques
- **Actualiser** ses connaissances jurisprudentielles

PROGRAMME

REMARQUE : Toutes les modifications du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, seront prises en compte dans nos contenus. Ordonnance 2016-131 du 10/02/2016 entrant en vigueur au 01/10/2016

PRÉAMBULE

LA RÉGLEMENTATION PUBLIQUE DU TOURISME

A. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE DES PROFESSIONNELS DU TOURISME

B. PROFESSION RÉGLEMENTÉE : LOI DU 13 JUILLET 1992

1. Remise en cause des engagements contractuels entre l'agence de voyage et son client
2. Obligation de sécurité de l'agent et la responsabilité personnelle de l'agent du fait d'autrui
3. Rapports entre les professionnels
4. Garanties de responsabilité civile des contrats d'assurance des professionnels du tourisme

C. GESTIONNAIRES D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES : LA RESPONSABILITÉ ET L'ASSURANCE DES HÔTELIERS ET RESTAURATEURS

1. Obligations de l'hôtelier découlant de sa prestation d'hôtellerie
2. Obligation de sécurité de l'hôtelier vis-à-vis des personnes
3. Obligation de sécurité de l'hôtelier vis-à-vis des biens laissés par les clients
4. Assurance de ces professionnels

PUBLIC

- Souscripteurs et régleurs de sinistres responsabilité civile
- Gestionnaires de sinistres défense pénale et recours
- Gestionnaires de sinistres protection juridique

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes. AA002 - AA041 - AA043

POINTS FORTS


Le formateur présente les spécificités légales et jurisprudentielles de l'assurance des professionnels du tourisme.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

4 décembre 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.